

# PARRAINAGE CIVIL

## PIECES A FOURNIR

- Acte de naissance de l'enfant (- de 3 mois)
- Livret de famille (copie)
- Pièce d'identité + justificatif de domicile (- de 3 mois) :
  - Père
  - Mère
  - Parrain
  - Marraine
- Si parents séparés : accord écrit du parent absent